

futuribles

INTERNATIONAL

N° 191 • 21 avril 2016

REVENU UNIVERSEL : ACTUALITÉS, ORIENTATIONS, PLAUSIBILITÉ

Julien Damon,

*Professeur associé à Sciences Po Paris, consultant et ancien chef
du service Questions sociales au Centre d'analyse stratégique,
conseiller scientifique de l'École nationale supérieure de la sécurité
sociale, membre du comité de rédaction de Futuribles
et conseiller scientifique de Futuribles International*

VIGIE

ANALYSE PROSPECTIVE

futuribles
INTERNATIONAL

Centre de réflexion prospective
47, rue de Babylone, 75007 Paris, France
Tél. + 33 (0)1 53 63 37 70 • Fax + 33 (0)1 42 22 65 54
bprivey@futuribles.com • www.futuribles.com

L'idée d'un revenu universel — émise sous diverses dénominations et sous divers cieux — n'a jamais rencontré autant d'écho qu'aujourd'hui. De la Silicon Valley, où certains technoprophètes la célèbrent, jusqu'à Séoul où doit se tenir en juillet 2016 un grand colloque international sur le thème ¹. Quelques-uns des partisans d'un tel projet, qui couvre un axe idéologique allant des altermondialistes aux libertariens, estiment que l'on en fête, en 2016, le demi-millénaire. Il est vrai que Thomas More, dans son *Utopie* (texte paru en 1516), est parfois érigé en précurseur, même si on ne trouve pas exactement formulée, parmi ses idées, celle d'un revenu servi à tous, mais plutôt celle d'une gratuité de certains biens et services.

Qu'il s'agisse d'une allocation mensuelle ou d'une dotation versée une fois, le grand précurseur souvent cité est Thomas Paine [1737-1809]. Dans un court manifeste adressé au Directoire en 1797, *La Justice agraire*, il proposait, outre les bases d'un système de retraite, qu'une somme de 15 livres — de quoi alors acheter une vache et un peu de terrain — soit versée à tous les jeunes arrivant à l'âge de 21 ans, afin de faciliter leur « commencement dans le monde ».

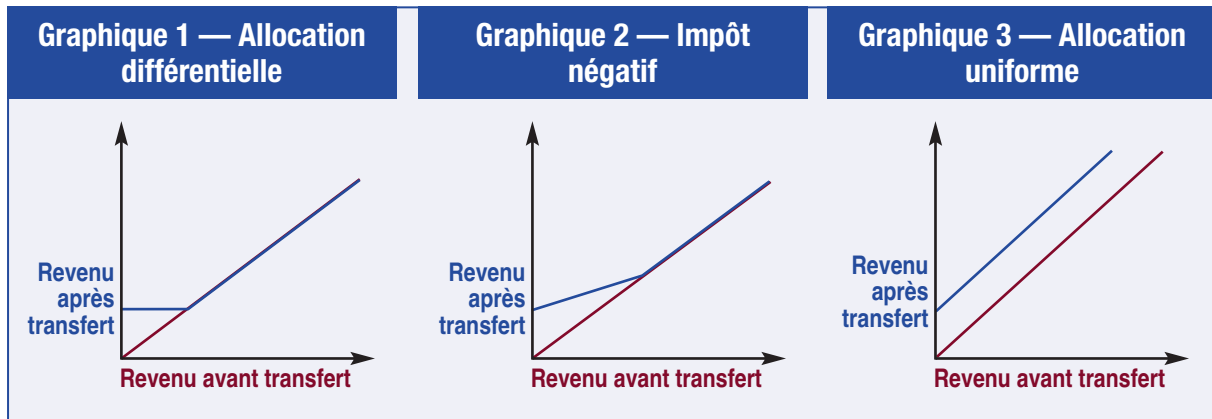
La proposition s'est, depuis, considérablement enrichie. Elle dispose maintenant de multiples variantes, avec des visées différentes. Son actualité est marquée par des propositions qui deviennent des projets annoncés par des gouvernements. Mais avant de les présenter rapidement, il importe de clarifier de quoi il s'agit exactement. ■

De quoi parle-t-on ? Trois premiers schémas pour clarifier

Rien ne vaut un graphique simple pour expliquer et clarifier. Trois types de prestations monétaires (c'est-à-dire des versements sur un compte bancaire) sont schématisés page ci-contre. On les présente dans une gradation qui va jusqu'à la logique de l'allocation universelle, une allocation forfaitaire et uniforme (même montant pour tous), et inconditionnelle. D'abord l'allocation différentielle. L'allocation différentielle vient compléter les revenus jusqu'à un minimum garanti. L'impôt négatif fonctionne comme un mécanisme fiscal : les plus aisés payent à l'administration des impôts ; les moins aisés reçoivent une prestation de l'administration des impôts, calculée en fonction de leurs revenus et de leurs activités. L'allocation uniforme (que l'on peut dire « universelle » ou « de base ») est versée à tout le monde et de la même manière.

Dans le premier cas, celui de l'allocation différentielle, le principe est donc de compléter les faibles revenus jusqu'à un minimum. C'est le principe des *minima* sociaux qui, en France, amènent les revenus des plus défavorisés à un niveau minimal. C'est ainsi le cas du minimum vieillesse, mais aussi du RMI (revenu minimum d'insertion), rebaptisé RSA (revenu de solidarité active) socle. Grossièrement (car la situation exacte est plus compliquée), l'idée est de verser le montant de ce revenu plancher à ceux qui n'ont rien, et de compléter le revenu de ceux qui se trouvent sous ce revenu plancher jusqu'à celui-ci. Illustrons : vous n'avez rien, on vous verse 450 euros par mois. Vous gagnez 250 euros, on vous verse 200 euros de manière à ce que vous disposiez bien de 450 euros. Problème : vous n'avez strictement aucun intérêt à travailler pour des rémunérations inférieures à 450 euros car vous êtes assuré d'avoir ces 450 euros, et si vous gagnez 200 euros (on parle alors de « taxation implicite ») ils seront imposés à 100 % au sens où ils ne s'ajoutent pas au minimum social.

1. Colloque organisé par le Basic Income Earth Network (BIEN), un réseau international toujours plus organisé et influent. Relevons que le BIEN propose une définition du revenu universel, qu'il préfère baptiser revenu de base : un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur une base individuelle, sans conditions de ressources ni obligation de travail.



Le deuxième mécanisme, dit de l'impôt négatif, vise à éliminer, au moins partiellement, cet effet de « désincitation » à l'emploi. Il s'agit, si vous travaillez, de toujours gagner quelque chose. Il s'agit de faire en sorte que le travail soit vraiment rémunérateur. Il y a, certes, toujours un revenu minimum. S'il est à 450 euros, alors si vous disposez de 0 euro, on vous versera 450 euros, mais si vous gagnez 200 euros, on ne vous versera pas seulement 250 euros pour compléter votre revenu jusqu'à 450 euros, mais un peu plus de manière à ce que vous ayez intérêt à travailler. C'est toute la logique du RSA activité qui vient d'être transformé en une prime d'activité.

Le troisième mécanisme vise à corriger un problème crucial de l'impôt négatif. Celui-ci, en effet, est extrêmement délicat à gérer. Il suppose un contrôle des ressources efficace et pose toujours le problème du travail non déclaré. Afin de pallier les effets désincitatifs d'une allocation différentielle et les effets de complexité d'un impôt négatif, une allocation uniforme consiste à verser à tout le monde

exactement la même somme. Le système est de la plus haute simplicité. Il est, de surcroît, aux antipodes de ce que l'on baptise assistanat. En donnant le même montant d'aide à tous, l'allocation uniforme universelle rend caduque la catégorie même d'assisté. Mais une telle allocation pose des problèmes redoutables de financement et d'organisation...

Une idée qui progresse, dans la diversité, et dans plusieurs pays

Le thème n'est pas foncièrement neuf, surtout si on en date la naissance en 1516². En tout état de cause la proposition a gagné en crédibilité et en expertise³, et ce dans une diversité de directions dont il importe de rendre compte. On recense bien jusqu'à sept prix Nobel d'économie qui, d'une manière ou d'une autre, ont accordé du crédit à l'idée⁴. Mais si nombre de personnalités, d'horizons

2. D'autres observateurs datent plutôt l'idée des Lumières, avec notamment un Voltaire qui, dans son conte *L'Homme aux 40 écus* (1768), imaginait la valeur locative de l'ensemble des arpents du royaume réparti entre tous ses sujets. La somme de 40 écus pouvait alors être attribuée à tous, ce qui permettait tout juste de survivre.

3. Signalons que la revue *Futuribles* a grandement contribué à l'acclimatation et à la discussion de cette idée en France, en particulier du milieu des années 1980 au milieu des années 1990. Pour quelques jalons, voir VAN PARIJS Philippe, « Quel destin pour l'allocation universelle ? », n° 106, janvier 1987, p. 17-31 ; BRESSON Yolande, « Du salariat au participat. Pour un revenu d'existence », n° 139, janvier 1990, p. 27-38 ; VAN PARIJS Philippe, « Peut-on justifier une allocation universelle ? Une relecture de quelques théories de la justice économique », n° 144, juin 1990, p. 29-42 ; EUZÉBY Chantal, « Du revenu minimum d'insertion au revenu minimum d'existence », n° 177, juin 1993, p. 41-53 ; GORZ André, « Revenu minimum et citoyenneté. Droit au travail vs. droit au revenu », n° 184, février 1994, p. 49-60 ; CLERC Denis, « Revenu minimum : des propositions contestables », n° 184, février 1994, p. 73-80.

4. Il s'agit et ce, répétons-le, dans des acceptions en réalité très variées, de Maurice Allais, James Tobin, Herbert A. Simon, Friedrich Hayek, James Meade, Robert Solow et Milton Friedman.

très différents et parfois très opposés, s'accordent sur le centre d'une telle idée, les propositions divergent largement quand on entre dans le périmètre et la périphérie des formulations.

L'idée d'un revenu universel apparaît ainsi, historiquement, ponctuellement et aujourd'hui, de façon prononcée dans les réflexions et propositions politiques. Elle bénéficie, actuellement, d'un intérêt de plus en plus soutenu, avec des propositions techniques plus étayées et un soutien politique plus marqué ; en France comme à l'étranger. Des pays aussi différents que la Namibie et les Pays-Bas soutiennent des expérimentations à l'échelle locale.

Depuis les années 1970, en raison de la richesse pétrolière, l'Alaska verse chaque année un dividende uniforme à tous ses habitants⁵. En 2015, le gouvernement finlandais a annoncé une refonte de son État-providence pour mettre en place un revenu universel substantiel. On parle de 800 euros par mois, mais pour des expérimentations locales qui débiteront en 2017, avec évaluation, préalable à toute généralisation, en 2019. Début 2016, le Premier ministre du Québec a indiqué qu'il souhaitait instaurer un revenu minimum garanti pour tous, confiant sa mise en place à un membre de son gouvernement, François Blais, universitaire qui milite depuis 15 ans pour l'instauration d'un tel revenu. Dans ces deux cas dont on beaucoup parlé, la Finlande et le Québec, rien n'est en réalité concrètement engagé. Ce sont des réflexions et expérimentations qui vont

être mises en œuvre. Toujours parmi ces pays qui font parler d'eux dans l'actualité autour du revenu universel, on trouve la Suisse. Les habitants, suite à une initiative populaire fédérale, voteront le 5 juin 2016 pour savoir si le revenu de base inconditionnel doit être inscrit dans la Constitution⁶. Dans ce cas encore, ce n'est pas l'instauration d'un mécanisme précisément paramétré qui est décidée, mais le principe de création de ce revenu de base inconditionnel (puisque tel est le libellé du propos). On le voit, si avancées il y a vers le revenu universel, dans ces trois pays qui font l'actualité, il y a encore largement du pain sur la planche.



© Lisa S. / Shutterstock

La France y réfléchit aussi

En France, où deux associations agissent avec une audience et une efficacité grandissantes⁷, de plus en plus d'experts (de philosophes à des spécialistes du numérique) et de parlementaires suggèrent une telle option. Ils soutiennent, au moins, la nécessité de réfléchir avec sérieux à une idée très importante. Celle-ci varie très significativement selon les projets, eux-mêmes présentés sous des appellations variées. On parle aussi ainsi, avec des contenus qui ne sont pas forcément les mêmes, de revenu de base, de citoyenneté, d'existence, de subsistance ou encore de « dotation d'autonomie » ou de « dividende universel ».

Ses formes, ses paramètres, ses cibles varient selon les projets. Au nom du revenu universel,

5. À ce sujet, on s'autorise à renvoyer à DAMON Julien, « Revenu universel : le cas de l'Alaska », *Revue de droit sanitaire et social*, n° 4, 2011, p. 658-664.

6. Voici le texte sur lequel les Suisses vont devoir se prononcer le 5 juin 2016 ; la Constitution est modifiée comme suit : « La Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel. Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique. La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base. »

7. Il s'agit de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE), fondée en 1989, au slogan percutant « Non pour exister mais parce qu'on existe » (<http://www.revenudexistence.org>), et du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB), fondé en 2013, qui publie le magazine *L'Inconditionnel* (<http://revenuebase.info/>).

on peut mettre au jour trois orientations bien différentes. Avec un tel outil, certains veulent compléter le système public de redistribution. D'autres souhaitent le réorienter. D'autres, encore, y voient un recours pour supprimer l'État-providence.

Dans le contexte français, des personnalités politiques aussi différentes (par ordre alphabétique) que Christine Boutin, Arnaud Montebourg, Dominique de Villepin ont, ces dernières années, proposé la mise en œuvre de ce revenu universel. Il en va, dans ces options, de lutte contre la pauvreté et de dignité des citoyens. En 2014, le dynamique *think-tank* libéral Génération libre a proposé une refonte intégrale, et documentée techniquement, du système socio-fiscal français⁸. Le propos est de simplifier le modèle social français et de permettre à tout un chacun un revenu minimum décent, sans les effets pervers de l'architecture bureaucratique complexe de la protection sociale contemporaine. Un Liber (une prestation de 450 euros par adulte) et une Libertax (un prélèvement à taux fixe sur l'ensemble des revenus) incarneraient ce big bang. Très récemment, début 2016, un rapport du Conseil national du numérique a plaidé pour l'expertise approfondie de différents scénarios de revenu universel, ceci afin d'adapter la France à la révolution numérique à l'œuvre, et à la transformation du monde du travail encore à venir⁹ (voir p. 7). À l'Assemblée nationale, un amendement au projet de loi pour la République numérique a été discuté le 19 janvier dernier. Cet amendement n'appelait pas à la création *ex nihilo* d'un revenu universel mais invitait le gouvernement à remettre au Parlement, au plus tard le 30 juin 2016, un rapport sur l'instauration d'un revenu de base à l'heure de la révolution numérique et des mutations qu'elle entraîne sur le travail. Ce rapport aurait compris une étude de faisabilité macroéconomique, une étude d'impact comparative des différentes approches de cette proposition, ainsi qu'une

analyse des expérimentations en cours, internationales et locales, d'un tel revenu de base. Toujours au Parlement, en février 2016, une proposition de résolution « Pour l'instauration d'un revenu de base » a été présentée au Sénat par les membres du groupe écologiste (voir page suivante).

Bien entendu, une question essentielle, parmi d'autres, relève du montant de ce revenu universel ou de base. Caricaturons, d'abord. S'il s'agit d'un montant symbolique d'un ou deux euros par an et par personne vivant en France, la charge (65 ou 130 millions d'euros) est supportable, mais le revenu est négligeable. À l'inverse, si le montant de ce revenu universel devait se situer, comme la plupart des propositions l'évoquent, à un niveau moyen entre le RSA et le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), la perspective n'est plus la même. À 500 euros mensuels, le revenu universel coûterait 390 milliards d'euros. À 800 euros (c'est un montant que veulent étudier les Finlandais), 624 milliards d'euros. Certes la fiscalité, avec un revenu universel nécessairement assujéti à l'impôt, permettrait de récupérer une partie de la dépense. Celle-ci n'en resterait pas moins substantielle. Admettons qu'il en coûte, en net, avec un scénario à 800 euros, 450 milliards d'euros. Il s'agit du montant des dépenses de sécurité sociale ! D'où une nouvelle question essentielle : comment finance-t-on l'opération ? Par des prélèvements obligatoires supplémentaires ? Par une refonte totale du système de protection sociale ?

Des débats cruciaux pour trois projets bien différents

On le voit, les questions ne manquent pas. Elles relèvent de multiples débats sur les effets désincitatifs à l'emploi de telles prestations

8. Voir KOENIG Gaspard et BASQUIAT Marc (de), « Liber, un revenu de liberté pour tous. Une proposition d'impôt négatif en France », Génération libre, avril 2014. URL : <https://www.generationlibre.eu/wp-content/uploads/2014/05/UN-LIBER-pour-tous.pdf>. Consulté le 12 avril 2016.

9. *Travail, emploi, numérique. Les nouvelles trajectoires*, Paris : CNN (Conseil national du numérique), janvier 2016. URL : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_cnum_travail_version_finale.pdf. Consulté le 12 avril 2016.

RÉSOLUTION « POUR L'INSTAURATION D'UN REVENU DE BASE »

Texte de la proposition de résolution « Pour l'instauration d'un revenu de base » présentée au Sénat par les membres du groupe écologiste (février 2016) :

« Affirmant, en accord avec l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, que : "toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...]" ;

« Reconnaissant la nécessité de lutter contre la précarité sociale pour améliorer le bien-être individuel et collectif des travailleurs ;

« Constatant que de nombreuses activités, pourtant génératrices de valeur d'usage, notamment dans les domaines social, sanitaire et culturel, ne donnent droit aujourd'hui à aucune rémunération ;

« Prenant acte des évolutions du monde du travail dues à l'émergence de l'économie numérique qui diminue la demande de main-d'œuvre et à des délocalisations durables de nombreux sites de production engendrant la disparition d'un grand nombre d'emplois ;

« Reconnaissant la nécessité de réformer le système dit des "minima sociaux", à savoir des allocations relevant de la solidarité nationale, dans un but de simplification mais aussi de généralisation aux bénéficiaires potentiels ;

« Considérant qu'un revenu de base, loin de constituer un effet d'aubaine éloignant de l'emploi, crée au contraire les conditions de dignité et de confiance favorisant l'employabilité ;

« Prenant acte et s'inspirant des diverses initiatives et expérimentations lancées à travers le monde sur la question du revenu de base ;

« Souhaite que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour mettre en place un revenu de base, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, notamment d'activité, distribué par l'État à toutes les personnes résidant sur le territoire national, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement seront ajustés démocratiquement. » ■

inconditionnelles, de difficultés dans leur financement, de capacités à soutenir également une protection sociale large. De fait, le sujet n'est pas neuf. Et pour bien le comprendre, il faut avoir à l'esprit qu'il s'incarne à travers des instruments et, surtout, des objectifs différents.

Une première famille de propositions vise à compléter les systèmes de transferts sociaux en place. Et l'instrument privilégié n'est pas alors une prestation mensuelle universelle, mais une dotation initiale en capital¹⁰. Il s'agit de doter les jeunes, un peu à la Thomas Paine pourrait-on dire, d'un montant relativement conséquent leur permettant de financer leurs premières années adultes (qu'ils souhaitent étudier, investir ou voyager). La

philosophie de ce type de mécanismes repose d'abord sur les droits naturels, chacun ayant droit, en quelque sorte, à une fraction de propriété sur le monde. Elle repose ensuite sur le souci d'égaliser, autant que faire se peut, les opportunités au moment de la majorité. Faut-il que les fonds versés soient affectés à des utilisations particulières (formation) ? Faut-il que le système soit à éligibilité universelle ou ciblée ? Les débats techniques font rage, mais la grande interrogation procède toujours du financement. Va-t-on raisonner à prélèvements obligatoires inchangés ou bien va-t-on augmenter certains impôts ? Pour financer ces dotations en capital, l'idée, soutenue autant par des libéraux que par des auteurs plus interventionnistes (dont récem-

10. Pour une présentation et une discussion, voir ACKERMAN Bruce, ALSTOTT Anne et VAN PARIJS Philippe (sous la dir. de), *Redesigning Distribution: Basic Income and Stakeholder Grants as Cornerstones for an Egalitarian Capitalism*, Londres : Verso (The Real Utopias Project), 2006.

L'ÉCLAIRAGE DU CONSEIL NATIONAL DU NUMÉRIQUE

Éclairer et expertiser les différentes propositions et expérimentations autour du revenu de base

De nombreuses initiatives et expérimentations ont été lancées dans plusieurs pays. En France, plusieurs propositions émergent, à l'instar de l'expérimentation d'un RSA universel, votée par le conseil régional d'Aquitaine en juillet 2015, du Liber proposé par le *think-tank* Génération libre (revenu et prélèvement unique, qui viendrait supprimer une grande partie des aides sociales actuelles), et du projet lancé dans la ville d'Utrecht, aux Pays-Bas (expérimentation d'un revenu minimal universel attribué notamment sous conditions de ressources ¹). Lors des discussions parlementaires du projet de loi de finances pour 2016, un amendement finalement rejeté proposait de lancer une réflexion sur la mise en place d'un revenu universel en remplacement des aides sociales.

La pluralité de ces propositions amène le Conseil national du numérique à ne pas se prononcer pour l'une d'entre elles mais à proposer une méthode de réflexion et d'élaboration collective d'un éventuel dispositif équivalent à un revenu de base.

Pour ce faire, il convient de :

• Réaliser une étude de faisabilité incluant :

— Un travail de simulation macroéconomique du passage à un revenu de base inconditionnel, réalisé par un groupement d'économistes, statisticiens, fiscalistes, juristes du travail, et associant les organisations en charge de la gestion d'aides sociales et les services du Secrétariat général à la modernisation de l'action publique.

Ce travail pourra être modélisé sur une plate-forme en ligne, simulant par exemple les effets de telle ou telle mesure (de manière globale, et selon les situations individuelles). Cette simulation en ligne permettrait aux citoyens-internautes de mieux comprendre les effets macroéconomiques d'une telle mesure, et les conditions de son financement selon le seuil choisi.

— Une étude d'impact analysant les effets de chaque proposition sur : 1) le volume relatif d'emplois remis à disposition sur le marché du travail, et le volume de personnes se retirant du marché, et pour combien de temps ; 2) le degré de redistribution du travail et ses impacts sur le temps de travail ; 3) le type d'activités (rémunérées ou non) vers lesquelles se tourneraient les individus ayant la possibilité d'occuper leur temps libéré.

— Des recherches en sciences sociales sur les effets (en termes de sociabilités, de construction de sens, d'autonomie, d'engagement, etc.) d'un découplage partiel et permanent entre revenu et travail.

• Prévoir un cadre d'expérimentation des modalités de l'accompagnement, par l'État, de territoires pilotes volontaires pour l'instauration d'un revenu de base. ■

Source : Travail, emploi, numérique. *Les nouvelles trajectoires*, op. cit., p. 184-185.

1. Voir JOURDAN Stanislas, « Pays-Bas : 30 villes envisagent d'expérimenter le revenu de base », MFRB, 24 juillet 2015. URL : <http://revenudebase.info/2015/07/24/pays-bas-experimentations-locales/>. Consulté le 12 avril 2016.

ment le Britannique Anthony Atkinson ¹¹), serait de creuser la veine fiscale de l'augmentation de la taxation des héritages, donations et successions.

Une deuxième famille de propositions vise non seulement à compléter mais aussi, et

plus fondamentalement, à réorienter la redistribution. Là aussi, l'instrument privilégié serait la dotation en capital. De fait, il y a bien des convergences entre les deux idées. D'ailleurs, il suffirait de placer la dotation et d'en servir mensuellement les intérêts pour transformer le système en un revenu universel.

11. ATKINSON Anthony B., *Inequality: What Can Be Done?*, Cambridge, Mass. / Londres : Harvard University Press, 2015 (traduit sous le titre *Inégalités*, Paris : Seuil, 2016).

Sans contrôle de ressources, sans contrainte de travail, totalement individualisé, le revenu universel est, pour ses partisans, une consolidation et une réorientation du système de redistribution. Les partisans des dotations en capital ont, au fond, la même visée. Revenu minimum et dotations en capital relèvent, de la sorte, d'une logique que l'on aime dire aujourd'hui « d'investissement social ». Les politiques sociales ne doivent plus être organisées de manière à compenser et à réparer, mais fondamentalement à investir dans la jeunesse, le capital humain et la responsabilité individuelle.

Une troisième famille de propositions consiste à remplacer l'État-providence. Charles Murray incarne cette troisième possibilité. Libéral américain aux thèses honnies mais très rarement lues en France, C. Murray constate que la population américaine n'a jamais été aussi riche. Chaque année les pouvoirs publics organisent la redistribution de plus de mille milliards de dollars US afin de financer des systèmes collectifs de retraite, d'assurance maladie et de lutte contre la pauvreté. Or, il y a toujours des millions de pauvres, de retraités à très faibles pensions, et de personnes qui n'accèdent pas aux soins. Selon C. Murray, seul un gouvernement peut dépenser autant d'argent de manière aussi inefficace. Et à la déresponsabilisation individuelle s'ajoute la dérégulation collective. La solution, simple, apparaît : il faut donner cet argent aux gens ! Concrètement, le plan de C. Murray est de convertir tous les transferts sociaux en une allocation unique, forfaitaire et uniforme¹². Le montant des impôts serait divisé par le nombre d'adultes, et une prestation serait versée directement à chaque Américain. Au total, C. Murray imagine qu'il est possible de transférer annuellement à chaque citoyen américain de plus de 21 ans (sauf en cas d'incarcération...) 10 000 dollars US, 2 000 étant préaffectés à des fonds de pension, et 3 000 à des sociétés d'assurance.

Le projet de revenu universel nourrit donc des ambitions bien divergentes. Tous les auteurs ont conscience du caractère profondément structurel et parfois utopique de leurs propositions. Il faut cependant noter combien les argumentations se perfectionnent, tant sur le plan des justifications de principe que sur celui des simulations économiques. Souvent considérées comme farfelues en France, ces idées et ces outils progressent. Thomas Paine sera peut-être un jour, en partie, entendu dans un des pays dont il fut citoyen. Avec une prestation dont il faut fondamentalement savoir si elle vient s'ajouter, en le réformant à la marge, au système en place. Ou si cette prestation vient totalement transformer le système de protection sociale.

Une voie : passer du RSA au revenu universel

Que l'on juge le projet souhaitable ou non, réaliste ou non, il convient de bien mesurer le caractère de plus en plus fouillé des instructions techniques du projet. En France, les spécialistes du projet de revenu universel maîtrisent de mieux en mieux l'architecture générale du système de protection sociale à la française. Parmi eux, l'économiste Marc de Basquiat analyse et propose : il suggère le passage progressif du système de RSA à celui d'un revenu universel¹³. Trois étapes pour cela : 1) l'automatisation du versement de la prestation (sans conditions de revenu ni contreparties en termes d'activité), 2) l'individualisation de la prestation (qui ne serait plus fonction de la composition du ménage), 3) son universalisation (son extension à des catégories qui aujourd'hui n'en bénéficient pas, comme les jeunes de moins de 25 ans).

Il est vrai que le RSA est déjà inconditionnel au moins en trois sens : 1) il est versé en espèces et pas en nature (il n'y a donc pas de

12. MURRAY Charles, *In Our Hands: A Plan to Replace the Welfare State*, Washington, D.C. : AEI (American Enterprise Institute for Public Policy Research) Press, 2006.

13. Pour aller plus loin, techniquement, voir BASQUIAT Marc (de), *Individualiser et simplifier les minima sociaux. Contribution à la mission Sirugue*, AIRE, 15 février 2016. URL : http://www.revenudexistence.org/doc/Mission_SirugueAIRE_Basquiat2016-02-16.pdf. Consulté le 12 avril 2016.

conditions en termes d'affectation de la dépense, chacun le dépense comme il veut), 2) il n'est pas strictement conditionné par la nationalité (un étranger en situation régulière depuis plus de cinq ans sur le territoire français peut prétendre au RSA), 3) le bénéficiaire du RSA, qui est une prestation d'aide sociale, n'est pas conditionné à la nécessité d'avoir préalablement cotisé (comme pour des prestations de sécurité sociale). Si le RSA devait basculer vers un revenu universel, il faudrait donc ajouter trois autres inconditionnalités : 1) son individualisation (le versement ne serait pas conditionné par la forme du ménage), 2) son montant ne serait plus différentiel et donc ne serait plus conditionné par les autres revenus de l'individu, 3) aucune contrepartie ne serait exigible en termes de droits et devoirs d'insertion (ou en termes de bénévolat¹⁴).

Techniquement, il est donc possible d'avancer, progressivement, vers le revenu universel. Ses paramètres (principalement son montant) sont naturellement fonction des redéploiements, plus ou moins ambitieux, qui peuvent être envisagés. Mais plus qu'une évolution paramétrique substantielle, le revenu universel doit se comprendre comme une révolution philosophique structurelle.

Une révolution plutôt qu'une évolution

Au fond, ce qu'il faut concevoir et avoir à l'esprit lorsque l'on parle des projets de revenu universel, c'est leur extrême ambition. Certains veulent donc réviser les politiques sociales et offrir un bouclier minimal face à la pauvreté. Mais d'autres, les plus nombreux, ne font pas de la lutte contre la pauvreté la première priorité. Il s'agit plutôt d'une lutte en faveur de la liberté. Un revenu universel inconditionnel doit permettre de dire oui à certains emplois qui sont mal payés mais intéressants (dans le domaine de l'art

par exemple), et non à certains emplois pas si mal payés mais très désagréables. Le revenu inconditionnel, pour ses principaux promoteurs, n'est pas un rempart contre la pauvreté, mais un instrument qui donne du pouvoir aux moins bien lotis. La capacité de dire oui, ou non. En un mot, il ne s'agit pas uniquement d'une redistribution des revenus, mais aussi d'une redistribution du pouvoir.

Sa légitimation ne relève pas uniquement de la volonté de mieux traiter la pauvreté et de simplifier l'aide sociale. L'argument, puisant aux sources de la philosophie politique, est profond. La justification d'un revenu universel passe toujours par l'idée d'un dividende des richesses produites par l'humanité. Pour prendre une autre image, c'est la vieille histoire des nains juchés sur les épaules des géants, autrement dit le fait que nous utilisons un capital fantastique légué par nos ancêtres et non approprié par des particuliers, qu'il s'agisse des savoirs, des technologies, et dans une certaine mesure de l'aménagement de la planète.

Bref, la justification du dividende universel, dans son principe, est simplement le fait qu'une part de la production provient de ce bien commun qui est un facteur de production essentiel, et doit *ipso facto* être réparti à titre de dividende de façon égale entre tous les hommes. Et ici vient se poser un redoutable problème pour ce revenu « universel », celui de son territoire d'exécution... Car s'il est fonction de l'ensemble des richesses produites au cours de l'histoire, la question de la réalisation d'un revenu universel ne se pose plus dès lors de manière nationale, mais universelle. Et cela va très loin : les ressources naturelles, par exemple, font partie de ce bien commun, et la rente pétrolière, entre autres, pourrait être divisée entre un financement des investissements à réaliser pour remplacer cette ressource épuisable et celui du dividende universel. Bien entendu, nous navigons là en pleine utopie, revenant peut-être un demi-millénaire en arrière.

14. Sur la proposition extrêmement contestable, au point d'être ridicule, d'assortir le RSA d'obligations de bénévolat, voir notre analyse : DAMON Julien, « RSA et bénévolat : n'importe quoi ou pourquoi pas ? », *Les Échos*, 12 février 2016. URL : <http://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/021686792503-rsa-et-benevolat-nimporte-quoi-ou-pourquoi-pas-1199712.php>. Consulté le 12 avril 2016.

Ces considérations philosophiques prononcées, la question territoriale est bien concrète. Ce n'est certainement pas à l'échelle de collectivités territoriales qu'un tel projet pourrait vraiment voir le jour. Le cadre national, cadre général des politiques sociales, est assurément le seul réaliste pour avancer. Mais se posera alors la question des compétitions entre territoires, notamment s'ils sont frontaliers. Et, conjointement, si le revenu universel est attaché à la nationalité, réservé ou non aux nationaux sur leur territoire, servi ou non aux nationaux lorsqu'ils ne sont pas établis sur leur territoire. Ces questions, ouvertes, sont gigantesques. D'autres sont plus prosaïques et concernent, au premier chef, l'évolution

des différents modèles et projets de protection sociale.

Une dernière remarque s'impose ainsi, tout particulièrement dans le contexte français. En effet, la protection sociale y est, globalement, universelle. Au terme d'un parcours historique long, assurance maladie et assurance retraite sont aujourd'hui totalement universelles, au sens où tout le monde peut être pris en charge, au moins à un niveau socle. Un des débats les plus essentiels, avec le revenu universel, en France, est donc bien de savoir s'il vient renforcer ou concurrencer ce caractère universel de la protection sociale¹⁵. ■

15. Pour compléter l'analyse développée dans cette note et prendre connaissance d'argumentations techniques défavorables à l'établissement en France d'un tel revenu, voir le dossier complet et aux prises de position variées « Faut-il défendre le revenu de base ? », *L'Économie politique*, n° 67, juillet 2015. On lira notamment le texte de Denis Clerc, « Financer le revenu de base : les dangers du Liber », critiquant le projet de Génération libre.